

• Comment devenir inspecteur/inspectrice CCRF ?

Vous avez au moins 3 ans d'études post-bac ?
Passez le concours externe

Le concours s'adresse aux titulaires d'un **diplôme de niveau BAC +3 et plus**.

Il comprend deux épreuves d'admissibilité :

- **la rédaction d'une note de synthèse** sur un sujet à caractère économique, financier ou social ;
- **des réponses à des questions ou la résolution d'un ou plusieurs exercices** dans l'une des options de la dominante choisie : juridique et économique, scientifique et technologique.

Les épreuves d'admission se déclinent en deux étapes :

- **un entretien avec le jury** permettant d'apprécier la motivation et l'aptitude du candidat ;
- **une traduction en français** sans dictionnaire d'un passage d'un texte en anglais, allemand ou espagnol suivie d'une conversation sur le sujet traité (*option facultative uniquement pour le concours interne*).

Vous êtes agent public depuis 4 ans et + ?
Passez le concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats internes doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de service public en qualité d'agent de catégorie B ou d'un niveau équivalent.

Pour les personnes en situation de handicap
Par contrat

Chaque année, des postes sont proposés.
Ce recrutement spécifique s'effectue sur dossier et entretien avec le service recruteur.

Les métiers d'enquête vous intéressent

Pour travailler au cœur des problématiques de la consommation et de l'économie

Vous êtes curieux, perspicace et rigoureux

Vous exercez un métier de terrain qui implique de comprendre l'entreprise et son secteur d'activités.

Vous souhaitez contribuer à la protection des consommateurs et à la loyauté de l'économie

Interlocuteur des professionnels et de leurs fédérations, des associations consoméristes et de très nombreux acteurs économiques, vous protégez les consommateurs et garantisiez une saine concurrence entre les entreprises en veillant au respect de la réglementation.

Rejoignez-nous !

DG CCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Enquêtez pour protéger les consommateurs et les entreprises

Devenez inspecteur

de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

et travaillez pour une économie forte et durable

Découvrez les métiers du service public sur choisirleservicepublic.gouv.fr

• Au bénéfice des consommateurs et des entreprises

Les agents de la DGCCRF exercent des métiers, au cœur des problématiques de la vie quotidienne des consommateurs et des entreprises, pour assurer :

- la protection des consommateurs
- la loyauté des relations commerciales
- le respect de la concurrence
- le bon fonctionnement de l'économie

Pour cela, ils contrôlent l'application des réglementations et contribuent à leur élaboration. Leur action embrasse des enjeux forts comme la transition écologique, la transformation numérique de l'économie et le développement des plateformes, le pouvoir d'achat...

• L'enquête est au cœur du métier

Les agents disposent de nombreux pouvoirs pour réaliser les enquêtes afin de relever les manquements et infractions et démontrer les fraudes. Au-delà d'une action préventive, en fonction de la gravité du préjudice économique ou des risques pour les consommateurs, les professionnels peuvent être sanctionnés (amende administrative) ou poursuivis pénalement.

• Une organisation dans les territoires

Les inspecteurs et inspectrices peuvent être affectés en administration centrale (Paris), en région, en département (métropole, outre-mer).

• Le parcours professionnel

Les inspecteurs et inspectrices sont des agents de catégorie A. Leur carrière peut les conduire, par concours interne ou nomination, à accéder à des fonctions d'encadrement (chef d'un service d'enquête ou emploi de direction).

• La rémunération dès la formation

Les lauréats effectuent un parcours de formation rémunéré d'un an. Il comprend des périodes à l'École nationale de la CCRF (ENCCRF) à Montpellier et des périodes dans les unités d'enquête ou dans d'autres services de la DGCCRF implantés en département et en région.

Ils commencent ensuite leur carrière professionnelle avec un salaire de 2 559 à 2 770 euros nets mensuels (base janvier 2024).

Le calendrier du concours externe

Le calendrier du concours est publié en général en septembre. Consultez la page www.economie.gouv.fr/dgccrf/rejoignez-la-ccrf pour connaître les dates exactes et le détail des épreuves d'admissibilité et d'admission aux concours.

septembre-novembre	Inscriptions
janvier	Épreuves écrites d'admissibilité
mi-février	Résultats d'admissibilité
mars	Épreuves orales d'admission
avril	Résultats d'admission
septembre	Rentrée à l'École nationale de la CCRF

Comment en savoir plus ?

Rendez-vous sur :
www.economie.gouv.fr/dgccrf/rejoignez-la-ccrf

En savoir +



PRÉPA

La **Prépa Talents** de l'École nationale CCRF, située à Montpellier, prépare les étudiants et demandeurs d'emploi aux épreuves écrites et orales du concours d'Inspecteur.

